

LE CA DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

Devenir membre du CA du CSSHC... pourquoi ?



Les motivations qui peuvent guider votre implication.

Être membre du CA du CSSHC c'est s'assurer d'une utilisation optimale et d'une répartition équitable des ressources pour assurer la réussite de tous nos élèves. C'est aussi avoir la responsabilité de veiller à une offre de service de qualité. Le suivi du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) est le principal moyen mis à la disposition des administrateurs pour permettre d'atteindre cet objectif.

Les administrateurs prennent des décisions pertinentes, éclairées et efficaces afin de permettre à notre organisation de poursuivre sa [mission, sa vision et ses valeurs](#).

Vos intérêts

Le milieu de l'éducation vous interpelle et cette cause vous tient à cœur ?

Vous désirez participer à une structure de gouvernance publique structurée ?

Vous souhaitez mettre à profit votre expérience, votre expertise et vos connaissances et en acquérir de nouvelles ?

Vos bénéfices

Votre participation vous permet d'élargir votre réseau professionnel et de développer de nouveaux partenariats.

Vous pourrez y développer de nouvelles connaissances en siégeant sur l'un des comités statutaires traitant plus spécifiquement des sujets suivants : finances, ressources humaines, gouvernance et éthique.

Vous participerez au programme de formation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) destiné aux administrateurs et administratrices.

Un engagement enrichissant

On a demandé aux membres actuels du CA du CSSHC de nous décrire en quelques mots (parfois un peu plus!) ce que leur implication au sein du CA leur apporte.

« Pour moi c'est une façon de participer à ma communauté, mais aussi d'élargir mon réseau, d'aller à la rencontre de gens et de point de vue auxquels je n'aurais pas eu accès autrement. »

Nadia Cloutier, membre de la communauté

« Nos décisions sont guidées par le Plan d'engagement vers la réussite du centre de services et on nous tient régulièrement informés de l'évolution de la réussite des élèves. »

Annie Hébert, membre parent

« J'y apprend beaucoup sur l'organisation pour laquelle je travaille. Mieux comprendre pour mieux intervenir. : en m'impliquant j'ai le pouvoir de changer les choses et d'aider à la progression de nos élèves. »

Alexandre Dumas, membre du personnel enseignant

« J'ai apprécié ne pas être laissée sans ressource dans cette expérience. Ma participation au programme de l'École nationale d'administration publique, destiné aux administrateurs, me donne des outils dont je pourrai me servir tout au long de ma vie professionnelle. »

Daphnée Lebrun, membre de la communauté

« Mon implication me permet de bonifier les liens entre les organismes communautaires et le CSSHC. Optimiser les partenariats c'est profitable à toute la communauté. »

Nathalie Hivert, membre de la communauté

Une formule de rencontres souples sous le thème de la convivialité

Le calendrier et les rencontres

Les quatre séances ordinaires du CA se tiennent en présentiel à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au : 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Quant aux séances de travail et aux rencontres des comités statutaires, elles se tiennent en mode virtuel, ce qui facilite la gestion du calendrier.

UN CA À L'ÈRE DU TEMPS



Votre expertise est recherchée

Les postes à combler comme membres au prochain conseil d'administration sont les suivants :

Personne représentant les parents , soit un parent par district :

- District 1 : Polyvalente Montignac, écoles de Sainte-Cécile, des Sommets, de la Feuille-d'Or, de Saint-Romain et de la Rose-des-Vents.
- District 3 : Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée.
- District 4 : École secondaire La Frontalière, écoles Saint-Luc, Sancta-Maria, Monseigneur-Durand, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X.

Personnes représentant la communauté :

- Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.
- Une personne issue du milieu municipal, de la santé ou des services sociaux ou alors des affaires.
- Une personne âgée de 18 à 35 ans.

Personnes représentant les membres du personnel :

- Un membre du personnel de soutien.
- Un membre du personnel enseignant issu du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle ou de la formation générale aux adultes.
- Un membre du personnel professionnel non-enseignant.
- Un membre du personnel d'encadrement.
- Un membre du personnel d'encadrement – sans droit de vote.

Durée du mandat :

3 ans, à compter du 1er juillet 2026

En savoir plus :

- [Rôle des membres du conseil d'administration](#)
- [Posez votre candidature](#)

Centre
de services scolaire
des Hauts-Cantons

Québec



Ensemble, soutenons la réussite
et formons nos citoyennes et
citoyens d'aujourd'hui et de demain.